



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

PROCES VERBAL D'AFFICHAGE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 30 juin 2014

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

L'An Deux Mille Quatorze, le 30 juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Saint-Maurice s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian CAMBON, Sénateur-Maire.

Etaient présents (25) :

Christian CAMBON, Alain GUETROT, Igor SEMO, Krystina BEHETRE, Françoise NOLOT, Thibault VITRY, Pascale CHENNE, Philippe BOURDAJAUD, Claudine DAHAN, Marie-Béatrice BERTRAND, Hélène COUPÉ, Dominique DUROSELLE, Anani AMOUZOUVI-ATAYI, Jean-Luc BERRIOT, Pascale FRESNE, Marie-Hélène AZOULAY, Michel BUDAKCI, Jean-Christophe BLANC, Cédric DAMIEN, Marie-Karine TIBI, Sophie DENIS-DANISSET, Vincent DELHOMME, Patricia RICHARD, Malik YETTOU, Claude NICOLAS.

Etaient excusés (8) :

Benoit WOSSMER donne pouvoir à Alain GUETROT, Christiane VERDIER-PETIT donne pouvoir à Pascale CHENNE, Guy CHIAMBARETTO donne pouvoir à Krystina BEHETRE, Magdalena AMOURETTI donne pouvoir à Hélène COUPE, Hafida ZAIDI donne pouvoir à Claudine DAHAN, Zehour STITTOU donne pouvoir à Anani AMOUZOUVI-ATAYI, Fabrice MORENON donne pouvoir à Igor SEMO, Alexis ASTRE donne pouvoir à Vincent DELHOMME

Monsieur Michel BUDAKCI est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Claude NICOLAS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance adjoint.

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 97

www.ville-saint-maurice.com

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 7 AVRIL, 28 AVRIL ET 2 JUIN 2014

Les comptes-rendus des séances du 7 avril, 28 avril et 2 juin 2014 sont adoptés à l'unanimité.

DECISIONS

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

27 MAI 2014 PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE CREATION ET DE DIFFUSION MUSICALES (C.C.D.M.) ET LA VILLE DE SAINT-MAURICE CONCERNANT LA REPRESENTATION D'UN SPECTACLE "LE VOYAGE DE REINETTE" POUR LES ENFANTS DE LA CRECHE COLLECTIVE MUNICIPALE DES DAUPHINS SITUÉE 4 PLACE MONTGOLFIER A SAINT-MAURICE.
Montant de la dépense : 590,00 € T.T.C.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire prend acte, à l'ouverture de la séance, du dépôt d'une liste unique pour la désignation des membres de la commission d'ouverture des plis dans le cadre des délégations de services publics, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2014.

ADMINISTRATION GENERALE

- 1. ACCEPTATION D'UNE DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE EN VUE DE L'OUVERTURE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE

- 2. VOEU DES 14 COMMUNES DU SYNDICAT MIXTE DE L'ACTEP RELATIF A LA MISSION DE PREFIGURATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET A LA REAFFIRMATION DU TERRITOIRE DE L'ACTEP COMME TERRITOIRE DE PROJET.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 3. ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE AU DISPOSITIF DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE DES DONNEES DE L'ETAT CIVIL (COMEDec).**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU MULTI ACCUEIL DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 32 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE

5. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC.

SONT DESIGNES :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Jean-Christophe BLANC	1. Marie-Karine TIBI
2. Philippe BOURDAAUD	2. Fabrice MORENON
3. Benoît WOSSMER	3. Pascale FRESNE
4. Marie-Béatrice BERTRAND	4. Guy CHIAMBARETTO
5. Claude NICOLAS	5. Malik YETTOU

7. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

FINANCES

8. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE - EXERCICE 2013.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE - EXERCICE 2013.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS
MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE

10. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE - EXERCICE 2013.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS
MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE

13. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. FIXATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR L'EXERCICE 2015.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. SOUTIEN DE LA MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE RELATIVE A LA BAISSSE EXCESSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT VERS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

16. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU COMITE TECHNIQUE (C.T.) ET AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T.).

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE 11 POSTES A TEMPS COMPLET ET TRANSFORMATION DE 3 POSTES A TEMPS NON COMPLET EN 3 POSTES A TEMPS COMPLET.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

POLICE MUNICIPALE

- 19. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER LE PREFET DU VAL-DE-MARNE POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VIDEO PROTECTION.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 32 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE

PETITE ENFANCE

- 20. ADOPTION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES COLLECTIVES, DE LA CRECHE FAMILIALE ET DE LA HALTE-GARDERIE.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 21. ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE 0 - 4 ANS.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SCOLAIRE

- 22. RESTAURATION SCOLAIRE : REFONTE TARIFAIRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014 - 2015.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 30 VOIX POUR,
1 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

- 23. ACCUEILS PERISCOLAIRES : MODIFICATION DE LA TARIFICATION ET INSTAURATION DE QUOTIENTS LIEES A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014 - 2015.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 30 VOIX POUR,
1 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

- 24. ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : MODIFICATION DE LA TARIFICATION ET HARMONISATION DES QUOTIENTS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LIEES A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014 - 2015.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 30 VOIX POUR,
1 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

- 25. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : LE CLUB : MODIFICATION DU MODE DE FONCTIONNEMENT, MODIFICATION DE LA TARIFICATION ET HARMONISATION DES QUOTIENTS LIEES A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE SCOLAIRE 2014 - 2015.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE LA MAJORITE PAR 30 VOIX POUR,
1 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

- 26. RAMASSAGE SCOLAIRE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET REEVALUATION DU TARIF LIEES A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014 - 2015.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 27. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS DE LOISIRS, DES ETUDES ET ACCUEILS PERISCOLAIRES.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 28. DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR L'EXTENSION DES ACCUEILS DE LOISIRS PRIMAIRE CENTRE, PRIMAIRE GRAVELLE ET MATERNELLE DELACROIX SUR LES TEMPS EXTRA SCOLAIRES.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

JEUNESSE

- 29. ORGANISATION D'UN SEJOUR DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS ELEMENTAIRES PENDANT LES VACANCES D'ETE 2014 - FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE FAMILIALE.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE AVEC 30 VOIX POUR
ET 3 ABSTENTIONS

- 30. ORGANISATION D'UN SEJOUR JEUNESSE A BISCAROSSE PENDANT LES VACANCES D'ETE 2014.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE AVEC 30 VOIX POUR
ET 3 ABSTENTIONS

- 31. ORGANISATION D'UN SEJOUR JEUNESSE A MORNAS PENDANT LES VACANCES D'ETE 2014.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 30 VOIX POUR
ET 3 ABSTENTIONS

32. ADOPTION DU DISPOSITIF PASSEPORT AVENTURE POUR L'ANNEE 2014.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RELATIONS PUBLIQUES

33. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE ET L'ASSOCIATION SAINT-CHARLES CHARENTON SAINT-MAURICE (S.C.C.S.M.).

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SERVICES TECHNIQUES

34. ARRETE PREFECTORAL D'AUTORISATION D'ICPE N° 2014/5220 EN DATE DU 22 AVRIL 2014 NOTIFIE A LA STEF VITRY EN VUE DE LA RENOVATION DE SES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES SIS A VITRY SUR SEINE.

DONT ACTE

MARCHES PUBLICS

35. LISTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS CONCLUS PAR LA VILLE DEPUIS LE 13 MAI 2014.

DONT ACTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h27.

**Le secrétaire de séance
Michel BUDAKCI**

**Le secrétaire de séance adjoint
Claude NICOLAS**

**Le Maire
Christian CAMBON**